



## Accident de travail : harcèlement moral

-----  
Par lulu70400

Bonjour à tous le 03/07 j'ai eu un accident de voiturette de golf dont je ne suis pas la responsable, suite à cela j'ai été recousu au bras droit et arrêtée 20 jours jusqu'au 22/07 inclus.

L'employeur n'a pas déclaré l'accident dans les 48h et m'a envoyé une lettre d'avertissement identique à celle de mon collègue.

A l'heure actuelle, je suis retournée 2 fois au travail et l'employeur s'en prend à moi car je suppose qu'il veuille que je quitte l'entreprise mais étant en CDD cela reste compliqué.

Nous avons eu une altercation hier midi lors de ma pause puis il est revenu me chercher dans mon véhicule pour continuer, lui étant soutenu par une autre employée qui désignait le travail "mal fait" de la matinée. Ces propos insistant m'ont affectés moralement.

Aucun employé ne reste dans l'entreprise à ce jour, avant l'accident tout se passait pourtant très bien.

CDD du 24/06/2024 au 31/08/2024

J'aimerais savoir mes droits et les solutions que j'ai pour faire face à ce problème.

-----  
Par Henriri

Hello !

Du coup vos soins votre arrêt ont été pris en "maladie" au niveau de la sécurité sociale ? Si oui et comme vous dites que cet accident survenu durant votre travail n'a pas été déclaré par votre employeur comme il aurait dû le faire, alors vous pouvez en déclarer les circonstances (date, heure, faits, blessures, consultation médicale, arrêt de travail, témoins...) vous-même au Sce Accidents du Travail de la Sécurité Sociale, qui retiendra probablement le caractère professionnel de cet accident.

Du côté du comportement de votre employeur hargneux depuis j'aurais tendance à vous suggérer de ne pas réagir et de finir votre CDD en gardant vos poings dans vos poches.

Quel est le contenu ou le motif de votre lettre d'avertissement ? De quelle manière vous a-t-il été remise ? En main propre, en LRAR...?

A+